



# Les Centres d'Accueil Héritage

Politique n° 6

## TITRE

## PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## ADOPTION - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 18 février 2010

## RÉVISION

---

### POLITIQUE GÉNÉRALE

La présente politique régit la façon dont les Centres d'Accueil Héritage et de ses divisions, La Place Saint-Laurent et le Centre des Pionniers, (ci-après nommés « CAH »), gèrent la collecte, l'utilisation, la protection et la divulgation des renseignements personnels de leurs membres, donateurs et bénévoles ainsi que des personnes qui sollicitent des services des CAH (ci-après nommés « requérants ») et du grand public.

Si vous êtes un(e) client(e) des CAH, il se peut que vous ayez des droits différents ou additionnels, par exemple en vertu de *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*. Pour toute information additionnelle, consultez la *Politique sur la protection des renseignements personnels (clients)* ou consultez la personne responsable de la protection des renseignements personnels des CAH.

**En utilisant le site [www.caheritage.org](http://www.caheritage.org), vous consentez aux pratiques décrites dans la présente politique.** Cette politique est sujette à changements sans préavis. Consultez donc ce site de façon régulière.

### La collecte de renseignements personnels

Dans le cadre de ses activités, les CAH recueillent des renseignements personnels de ses membres, donateurs et bénévoles, des requérants ainsi que du public en général. Par exemple, si vous demandez à recevoir plus d'information à propos des CAH, si vous voulez devenir membre des CAH ou faites un don, vous devrez fournir votre nom, votre adresse et certaines autres informations qui pourraient vous identifier.

Les CAH recueillent des renseignements personnels nécessaires à l'exécution de ses fonctions ou à la prestation de ses services. Seuls les renseignements

personnels nécessaires aux opérations des CAH sont recueillis et versés au dossier des membres, donateurs, bénévoles et requérants.

D'une façon générale, les CAH ne recueillent aucun renseignement personnel à l'insu de leur titulaire. Il se peut toutefois qu'une personne dont vous êtes à la charge partage vos renseignements personnels avec nous. Il se peut aussi qu'une personne qui vous connaît partage vos coordonnées avec nous à une fin précise (par exemple, pour vous informer de nos activités ou solliciter un don). Nous utilisons cette information uniquement aux fins pour lesquelles elle nous a été transmise.

### **Utilisation et protection des renseignements personnels**

Les CAH n'utilisent les renseignements personnels qu'aux fins pour lesquels ils sont recueillis ou selon les termes du consentement obtenu.

Les CAH prennent des mesures raisonnables pour protéger les renseignements personnels, notamment :

1. Les renseignements personnels sont conservés dans des locaux sécurisés, sous clé.
2. Les documents sur support informatique contenant des renseignements personnels sont protégés par des mots de passe et des mesures technologiques appropriées.
3. Les documents contenant des renseignements personnels sont déchiquetés une fois la période de rétention des dossiers échu. Les supports informatiques sont détruits de façon appropriée.
4. Les documents contenant des renseignements personnels sont transmis de façon sécuritaire et appropriée (par exemple, par le biais du téléphone, du courrier ou par télécopieur.)

Chaque employé, contractuel et bénévole, œuvrant aux CAH signe un assentiment à la politique sur la confidentialité des CAH par lequel elle ou il s'engage à respecter la confidentialité des renseignements personnels obtenus dans le cadre de ses tâches aux CAH.

Seules les personnes chargées des dossiers des membres, bénévoles, donateurs et requérants y ont accès, dans l'exercice de leurs fonctions.

Afin de remplir certaines fonctions administratives ou d'offrir certains services, il arrive que les CAH concluent des contrats de service avec des tierces parties. Dans de telles circonstances, les CAH stipulent que ces tiers devront prendre des mesures

adéquates pour protéger les renseignements personnels, comparables à celles prises par les CAH. Les tiers sont tenus de ne pas divulguer les renseignements personnels obtenus et de ne les utiliser que pour des fins autorisées.

### **Divulgarion des renseignements personnels**

Les CAH ne divulguent pas de renseignements personnels sans le consentement, exprès ou implicite, des personnes concernées, sauf si la loi le permet ou l'exige.

Des renseignements personnels peuvent être divulgués à des tiers fournisseurs de services, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs fonctions ou à la prestation des services que nous fournissons.

### **Accès et correction de vos renseignements personnels**

À moins de circonstances exceptionnelles, les CAH informeront toute personne qui en fait la demande de l'existence de renseignements personnels qui la concernent, de l'usage qui en est fait et du fait qu'ils ont été communiqués à des tiers et lui permettront de les consulter.

Toute personne peut demander aux CAH que les renseignements contenus dans son dossier soient modifiés pour en assurer l'exactitude et l'intégralité.

Les demandes d'accès aux renseignements personnels ou de correction de ces renseignements doivent être faites à la personne responsable de la protection des renseignements personnels des CAH, dont les coordonnées apparaissent ci-dessous.

### **Responsable de la protection des renseignements personnels des CAH**

Si vous désirez avoir accès à votre dossier ou avez des questions, des commentaires ou des plaintes à l'égard de la façon dont les CAH gèrent les renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels aux coordonnées suivantes :

Isabelle Girard  
Responsable de la protection des renseignements personnels  
Les Centres d'Accueil Héritage  
33, Hahn Place, bureau 104  
Toronto (Ontario) M5A 4G2  
Tél. : 416-365-3350, poste 262  
Courriel : [vieprivee@caheritage.org](mailto:vieprivee@caheritage.org)